



RÉGION  
NORMANDIE

## RIN DOCTORANTS FINANCES A 50%



*Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER)*

### Thème : Recherche et Innovation

#### Objectif stratégique

**Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante**

#### Mission

**Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique**

#### Territoire

**Normandie**

#### Type d'aide

**Subvention**

### OBJECTIFS

---

En déclinaison du Schéma Régional de l'Economie, des Entreprises, de l'internationalisation et de l'innovation (SRDEII) et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) adoptés à l'Assemblée plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2016, la Région Normandie entend par un soutien volontariste aux doctorants de Normandie :

- renforcer la visibilité de la Normandie sur ses capacités d'excellence,
- promouvoir des projets d'excellence scientifique,
- attirer les nouveaux talents,
- permettre aux équipes de recherche de la Région de se structurer pour atteindre une reconnaissance et une visibilité européenne et internationale qui renforcera l'attractivité du territoire normand.

### BENEFICIAIRES DE L'AIDE

---

La COMUE Normandie Université, employeur des doctorants inscrits dans un laboratoire académique de recherche normand.

### CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

---

Le soutien de la Région porte sur la mise en place et la réalisation de projets de recherche. L'aide régionale versée permet l'accueil de doctorants dans les laboratoires académiques pendant 36 mois maximum.

Dans la limite des crédits votés au budget primitif de l'année en cours pour ce dispositif, seront cofinancés à 50% des allocations de recherche doctorales s'inscrivant dans l'un ou plusieurs des 5 Réseaux d'Intérêts Normands (RIN) :

- Normandie Energies et Matériaux
- Normandie Humanités et Société

- Normandie Biomédicale et Chimie
- Normandie Terre et Mer
- Normandie Digitale

Le candidat ou la candidate devra :

- signer son contrat doctoral avec la COMUE Normandie Université,
- être accueilli dans un laboratoire situé en Normandie,
- porter un projet de thèse en adéquation avec les axes de recherche du laboratoire d'accueil et s'insérant dans au moins un des Réseaux d'Intérêt Normand tels que définis dans le SRESRI,
- s'engager chaque année dans des actions de culture scientifique, technique et industrielle, coordonnées par la COMUE Normandie Université, la Région Normandie ou l'un de ses partenaires.

## MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

---

Les écoles doctorales avec la COMUE Normandie Université feront remonter les dossiers à la Région, selon le calendrier en vigueur. Préalablement à ce dépôt, il est fortement conseillé de constituer un comité de sélection, qui devra veiller à l'encadrement du doctorant et à ses potentialités d'insertion, et définir un ordre de priorité des demandes.

A l'issue de la sélection, les dossiers et les pièces justificatives devront être déposés par la COMUE Normandie université auprès de la Région selon les modalités de dépôt en vigueur.

**Tous les dossiers sont instruits par les services de la Région. Les critères suivants seront étudiés :**

- la qualité scientifique du projet et son insertion dans les RIN,
- les retombées et perspectives attendues pour le territoire en termes de développement territorial, de valorisation du projet, d'attractivité, de rayonnement des équipes normandes,
- le développement ou le renforcement de collaborations régionales, interrégionales et internationales

La Région se réserve le droit de s'appuyer sur l'expertise de scientifiques extérieurs à la région Normandie ou de constituer un comité ad hoc.

La Région se réserve le droit de réévaluer cette contribution au vu de l'évolution du point d'indice de la fonction publique ou de toute augmentation de la rémunération des allocataires définie au niveau national.

La Région se réserve la possibilité de mobiliser des crédits FEDER dans le cadre de la programmation 2014-2020.

## MODALITES DE PAIEMENT

---

Les modalités de versement de l'aide apportée à la COMUE Normandie Université seront définies dans une convention selon le règlement des subventions en vigueur au sein de la Région Normandie.

## EN SAVOIR PLUS

---

Décisions fondatrices : voté à l'Assemblée plénière du 6 février 2017, modifié à l'Assemblée plénière du 18 décembre 2017.

Contacts :

Direction / service : DEESTRI / Service Partenariats  
Enseignement Supérieur, Recherche et Transfert

Mail : [dispositifsESRI@normandie.fr](mailto:dispositifsESRI@normandie.fr)

Téléphone (secrétariat) : 02.31.06.98.42